



Date de dépôt : 8 novembre 2023

Rapport

**de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat accordant une aide financière d'un montant total
de 5 260 000 francs à la Fondation du Stade de Genève pour les
années 2022 à 2025**

Rapport de Thomas Wenger (page 5)

Projet de loi (13201-A)

accordant une aide financière d'un montant total de 5 260 000 francs à la Fondation du Stade de Genève pour les années 2022 à 2025

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Contrat de prestations

¹ Le contrat de prestations conclu entre l'Etat et la Fondation du Stade de Genève est ratifié.

² Il est annexé à la présente loi.

Art. 2 Aide financière

¹ L'Etat verse à la Fondation du Stade de Genève, sous la forme d'une aide financière monétaire d'exploitation au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, les montants suivants :

1 090 000 francs en 2022 ;

1 390 000 francs en 2023 ;

1 390 000 francs en 2024 ;

1 390 000 francs en 2025.

² Dans la mesure où l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, son montant fait l'objet d'une clause unilatérale du contrat de prestations. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 9, alinéa 2.

Art. 3 Aide financière non monétaire

¹ L'Etat met à disposition de la Fondation du Stade de Genève, sans contrepartie financière ou à des conditions préférentielles, des terrains.

² Cette aide financière non monétaire est valorisée à 606 516 francs par année et figure en annexe aux états financiers de l'Etat et de la Fondation du Stade de Genève. Ce montant peut être réévalué chaque année.

Art. 4 Programme

Cette aide financière est inscrite au budget annuel de l'Etat voté par le Grand Conseil sous le programme D02 « Sport et loisirs ».

Art. 5 Durée

Le versement de cette aide financière prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2025. L'article 9 est réservé.

Art. 6 But

Cette aide financière doit permettre à la Fondation du Stade de Genève de mener à bien les prestations telles que définies dans le cadre du contrat de prestations portant sur les exercices 2022 à 2025.

Art. 7 Prestations

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

Art. 8 Contrôle interne

Le bénéficiaire de l'aide financière doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Art. 9 Relation avec le vote du budget

¹ L'aide financière n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

² Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'aide financière accordée, conformément à l'article 2, alinéa 2.

Art. 10 Contrôle périodique

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'aide financière est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département de la cohésion sociale.

Art. 11 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014.

Rapport de Thomas Wenger

La commission des finances a traité cet objet lors de ses séances ordinaires du 30 novembre 2022 ainsi que des 18 janvier et 15 février 2023 sous la présidence de M. Alberto Velasco.

Ont assisté également aux discussions :

- M. Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint, DF ;
- M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, SGGC.

Les procès-verbaux ont été tenus par MM. Dylan Idrizi et Lucas Duquesnoy, que nous remercions chaleureusement.

Séance du 30 novembre 2022

Audition des personnes suivantes :

- *M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, DCS*
- *M^{me} Marie-Anne Falciola Elongama, directrice financière de l'OCCS, DCS*
- *M. Vincent Scalet, chef du service sport et loisirs de l'OCCS, DCS*
- *M. Marc Brunazzi, directeur financier, DCS*

M. Apothéloz rappelle que la commission des finances a précédemment voté un projet de loi sur une année afin que la loi assure une couverture financière. Le projet présenté aujourd'hui a pris davantage de temps afin que certains points puissent être traités.

Premièrement, des négociations ont débuté avec les Chemins de fer fédéraux (ci-après : CFF) à propos de la rente de superficie, qui impacte considérablement le budget du Stade de Genève. Le DCS a cherché à réduire, voire à annuler cette rente. Le dialogue est mené à propos de la stratégie, mais aucun accord n'a encore été trouvé sur la valeur du terrain actuel. Deuxièmement, le DCS a cherché à s'assurer que les rapports entre le Servette FC, la Fondation 1890 et la Fondation du Stade de Genève étaient bons. Un apport supplémentaire a été prévu à la faveur d'une convention. Troisièmement, le budget a été augmenté de 300 000 francs. La négociation avec les CFF est prévue à moyen terme. La participation du Servette FC à l'égard de la Fondation du Stade de Genève va être augmentée et le DCS va également contribuer.

Le reste des opérations appartient au travail ordinaire de suivi réalisé avec la Fondation 1890. Le Stade de Genève permet d'accueillir des manifestations

sportives de haut niveau. Chaque évènement renforce les revenus du stade et de la Fondation du Stade de Genève. Un concert de Mylène Farmer aura bientôt lieu au Stade de Genève. Une discussion est menée avec le conseil de fondation concernant le suivi des travaux nécessaires pour l'entretien du stade et les transformations requises en cas de crise. Un autre objectif est que le stade puisse être utilisé pour d'autres sports que le football, notamment le rugby.

Le président rappelle que le président de la Fondation du Stade de Genève a démissionné, car il ne souhaitait pas accueillir de matchs de rugby.

M. Apothéloz confirme que des tensions sont intervenues avec la Fondation 1890 à propos des matchs de rugby. Un expert a été mandaté afin de déterminer la meilleure façon d'utiliser le stade pour accueillir des matchs de football et faire des essais pour le rugby. La conclusion de l'expertise a été que la pelouse ne souffrirait pas à outrance si quelques matchs de rugby s'y déroulent.

Un commissaire UDC aimerait savoir si un nouveau président du conseil de fondation a été trouvé et, cas échéant, quel sera le salaire de ce dernier.

M. Apothéloz répond qu'une candidature a été trouvée, mais n'a pas encore été élue. Le mandat prévu est de 30 000 francs.

Une commissaire S demande si le Stade de Genève ne pourrait pas être affecté à la zone de l'équipement public.

M. Apothéloz indique que l'office cantonal des bâtiments (ci-après : OCBA) traite cet aspect. Cette possibilité a probablement été évoquée par M. Chobaz.

Un commissaire PLR a le sentiment que la subvention est demandée pour pallier le problème de la rente de superficie, sans véritable certitude sur l'effet que cela aura au sein de la négociation. Il n'est pas souhaitable d'augmenter les subventions si cela revient à payer davantage aux CFF.

M. Apothéloz affirme que la négociation menée avec les CFF a précisément trait au fait que le montant de la rente est trop élevé. Un résultat positif ne sera probablement pas obtenu avant la fin du projet de loi de financement actuel. Les CFF ont cherché à doubler le montant de la rente. Le DCS a manifesté son désaccord sur le principe, le montant, et la façon dont les changements seront opérés. Même si la négociation aboutit dans un délai raisonnable, ce ne sera pas avant le prochain contrat de prestations.

M^{me} Falciola Elongama explique que le service d'audit interne de l'Etat de Genève (ci-après : SAI) a formulé une recommandation d'amortissement du stade sur 50 ans tandis que la Fondation du Stade de Genève envisageait une durée de vie de 70 ans. La proposition du SAI entraînerait une augmentation

des charges annuelles d'amortissement de 250 000 francs hors rattrapage et une augmentation de la charge d'amortissement de 700 000 francs avec le rattrapage. La méthode actuelle de financement du stade ne permet pas d'envisager une durée d'amortissement de 50 ans au lieu de 70 ans. Le SAI a évoqué un risque d'absence d'autofinancement si la durée de 70 ans est maintenue. Ce risque est limité tant que les investissements sont financés par l'OCBA.

M. Apothéloz déclare que le DCS suivra la position de la Fondation du Stade de Genève. Une discussion a été menée récemment avec le SAI, mais des désaccords subsistent. Il soutient que l'amortissement du stade doit rester prévu pour 70 ans.

Un commissaire PDC souhaite savoir si, pour un évènement tel que le concert de Mylène Farmer, des assurances sont fournies pour les contraintes que cela va entraîner au niveau du stade.

M. Scalet répond qu'une négociation a été menée avec le producteur du concert. Le montant prévu inclut les frais de remplacement de la pelouse, qui va beaucoup souffrir de cet évènement.

Un commissaire UDC demande combien de temps le DCS pourra résister à la demande des CFF.

M. Apothéloz indique qu'un report d'une année a été obtenu afin que le budget de la Fondation du Stade de Genève tienne sur la durée du contrat de prestation. Le DCS n'est pas prêt à verser le double de l'indemnité déjà due aux CFF. La négociation sera menée jusqu'à ce que les CFF renoncent ou que la voie judiciaire soit engagée.

Un commissaire Ve se souvient que des fonds intercommunaux ont été mis à la disposition du stade à l'époque.

M. Apothéloz répond que le fonds intercommunal ne participera pas pour le stade qui relève de la compétence exclusive.

Séance du 18 janvier 2023

Audition des personnes suivantes :

- *M. Imad Fattal, président de la Fondation du Stade de Genève*
- *M. Frédéric Renevey, vice-président*
- *M. Luc Rasca, directeur*

M. Fattal vient d'être élu à la présidence de la fondation. Il a auparavant été président des Lions de Genève, un club de basketball professionnel. Il remercie très chaleureusement la commission de son invitation et précise qu'il

est accompagné de M. Renevey, qui siège au conseil de fondation depuis 12 ans et a assuré deux intérimis pour la présidence, et de M. Rasca, qui est directeur depuis 2019. M. Fattal rentre encore dans les dossiers et laissera volontiers les autres auditionnés répondre sur les questions plus pointues.

Un commissaire PLR rappelle qu'il y a une problématique au niveau de la rente de superficie et que les modifications effectuées aujourd'hui se résument à une modification de la rente.

M. Renevey confirme que ce montant grève de façon importante le budget. Sur cette rente CFF, il faut savoir que la régie fédérale est relativement gourmande puisqu'elle aimerait doubler la rente de la fondation. La fondation est donc en contact étroit avec le DI pour parvenir à trouver une solution médiane avec les CFF qui passe soit par une diminution de la rente, soit par un échange de parcelles. Cette dernière possibilité aurait la faveur de la fondation, puisque le canton possède un certain nombre de parcelles dans les environs immédiats ou ailleurs.

Le commissaire comprend que soit un remaniement parcellaire peut être fait et satisfaire tout le monde, soit l'on va à l'affrontement sur le niveau de la rente.

M. Renevey ne sait pas si on peut parler d'affrontement, mais d'après les affirmations du canton, cette négociation était au départ portée avec l'accord des deux partis. Il semble donc bien que les CFF ne pourraient pas doubler unilatéralement la rente et qu'il faudrait de toute façon une négociation dans laquelle le canton a une marge de manœuvre non négligeable.

Un commissaire PLR constate que le projet de loi comporte des recommandations du SAI, qui recommande des amortissements sur 50 ans au lieu des 70 ans qui sont liés au DDP de la fondation. Le député comprend que la fondation n'avait pas pris position au moment du dépôt du projet de loi et il souhaite savoir si elle l'a fait depuis.

M. Fattal répond que la fondation demande effectivement un maintien de l'amortissement sur 70 ans.

M. Renevey complète en expliquant que la demande du SAI considère que, pour ce type de bâtiments, l'amortissement standard se fait sur 50 ans. La position du conseil de fondation est de considérer d'autres exemples de bâtiments en Europe ou ailleurs qui sont amortis sur une durée plus longue. Devoir passer à 50 ans grèverait de façon non négligeable les comptes et l'on peut estimer que, le bâtiment étant bien maintenu, il ne s'agirait pas d'une demande galvaudée de la part de la fondation.

Le président constate que la fondation devrait déboursier une somme de 250 000 supplémentaires si elle devait appliquer cette recommandation.

M. Renevey répond que c'est justement ce qui justifie ce projet de loi, puisque, si la situation financière n'est pas catastrophique, elle est juste. Si la rente des CFF venait à augmenter et si cette recommandation devait être appliquée, l'entité se retrouverait en grande difficulté.

Un commissaire PDC en vient à l'usage du stade en lui-même. Après des années d'errance au sens où il s'y passait peu de choses, on constate qu'en dehors de son utilisation par le Servette FC, seul le concert prévu de Mylène Farmer vient apporter une nouvelle utilisation. Le député se demande si les auditionnés ont bon espoir de faire vivre ce lieu autrement à l'avenir, et ce indépendamment des problèmes logistiques, afin de créer de nouvelles recettes.

M. Fattal répond qu'il a pris cette présidence en voulant que ce stade vive et appartienne aux Genevois. On pense souvent qu'il n'appartient qu'aux supporters du Servette FC, qui en est certes l'utilisateur principal. Il ne faut cependant pas oublier que deux matchs internationaux ont été organisés en 2022 et que le stade accueille également l'équipe féminine de foot et l'équipe de rugby. Un concert de Mylène Farmer va réunir plus de 35 000 personnes dans le stade. Le vœu est cependant d'accueillir de plus en plus d'événements culturels pour que la population s'approprie véritablement ce lieu, et la fondation est ouverte à toutes les demandes.

Un commissaire MCG en revient à l'augmentation de la rente CFF, une menace qui planait sur l'institution. Le député a beaucoup de peine à comprendre que les CFF exigent une augmentation quand on voit toutes les plus-values foncières obtenues avec le CEVA et les nouveaux terrains obtenus. Il est regrettable que les CFF ne soient pas suffisamment compréhensifs et le député réitère son agacement face à l'attitude de la régie. Le député soutiendra tout à fait la fondation face aux demandes difficiles des CFF.

M. Fattal confirme que cette menace met l'entité sous grande pression. La fondation y fait face et des échanges ont lieu avec le canton. Les finances de la fondation sont très serrées et il est inquiétant qu'une infrastructure de cette ampleur ne compte que deux employés à plein temps. Il est important de pouvoir étoffer l'équipe pour pouvoir faire face à court et moyen terme. Il faut imaginer qu'il n'y a actuellement qu'un seul technicien pour tout le stade. Voir la rente des CFF doubler mettrait la fondation dans une situation impossible. Les négociations avancent et, heureusement, les CFF ne peuvent pas décider unilatéralement.

M. Renevey rappelle qu'il s'agit d'une négociation, mais que les CFF ne sont pas les seuls à décider. Les discussions sont en cours avec le canton pour négocier cette rente ou pour échanger des parcelles. Cette dernière solution

permettrait de supprimer cette rente et de ne pas grever les finances de la fondation. Ces parcelles se situent juste derrière le stade, dans une zone où les parcelles du canton et des CFF se chevauchent. Encore une fois, le canton possède aussi des parcelles ailleurs qui pourraient intéresser les CFF.

Un commissaire S revient sur les tensions entre la Fondation du Stade de Genève, la Fondation 1890 et le Servette FC. Il aimerait savoir quel est l'état des relations à ce jour entre les trois entités.

M. Fattal répond que les relations sont bonnes depuis son arrivée en novembre et que l'idée qui préside est d'avoir de bonnes relations avec ces partenaires. Les négociations sont sereines et une convention fixe les devoirs et les obligations de chacun. Le sujet qui revient souvent sur la table est celui de la pelouse, qui ne permet pas une utilisation aussi accrue que le souhaiterait la fondation. M. Rasca fait le même constat et considère aussi que tout le monde travaille en bonne intelligence.

Le commissaire rappelle qu'il y a beaucoup de problèmes de finition et d'entretien pour le stade, avec des zones où des fils électriques dépassent des gaines. Le commissaire se demande si les moyens nécessaires pour l'entretien sont aujourd'hui à la disposition de la fondation et comment les auditionnés envisagent ces questions pour la période du contrat de prestations.

M. Renevey répond que, si cela était vrai, cela ne l'est plus. Il y a eu un certain nombre de péripéties, notamment sous la précédente direction du Servette FC qui assurait aussi la gestion de l'infrastructure. Il y a eu de gros défauts d'entretien pendant plusieurs années, et notamment sur des choses que les gens ne voient pas. Lorsque le conseil a repris l'exploitation du stade à proprement dit, de très gros travaux ont été faits et un très bon partenariat s'est établi avec l'OCBA pour remettre en état le bâtiment, réparer et avoir des contrats de maintenance sur la durée. Le stade est aujourd'hui en bon état et fonctionne bien.

M. Rasca précise que l'éclairage du stade a été complètement refait pour passer au LED, dans un souci d'économie et pour se conformer aux directives de la ligue. Tout le système de surveillance a également été refait grâce au soutien de l'OCBA.

Le commissaire souhaite savoir si cela a été financé par la fondation seule ou avec l'aide de la Fondation 1890 et du Servette FC.

M. Renevey répond que la fondation a bénéficié pour l'éclairage d'un soutien financier du canton, mais que les autres travaux relèvent du financement propre de la Fondation du Stade de Genève.

Le commissaire S en arrive à la question de la mobilité. Il souhaite savoir si les auditionnés ont l'impression que, par rapport à d'autres stades en Suisse,

l'accès hors voiture est suffisant ou si des campagnes de sensibilisation et des infrastructures supplémentaires doivent être envisagées.

M. Rasca répond qu'un travail est mené avec une société qui effectue une campagne avec la police. Le stade est aujourd'hui desservi par deux gares du Léman Express et l'idée est de ne pas avoir de circulation sur la route des Jeunes une heure avant les matchs afin que les gens puissent rejoindre le stade. Il s'agit donc aujourd'hui de surtout privilégier le train et une entrée supplémentaire au niveau sud permet d'acheminer plus facilement les spectateurs en provenance des gares. Le stade est quand même très bien desservi au niveau des transports publics et l'on utilise de moins en moins la voiture pour venir.

Le commissaire S se demande quel est le rôle de la fondation par rapport aux prestations délivrées durant les événements. Les buvettes ne sont pas toujours ouvertes et il est difficile d'obtenir à boire et à manger durant la mi-temps. Il ne comprend pas cette organisation qui fait perdre de l'argent au club et se demande quelle pression peut être mise sur l'exploitant.

M. Fattal répond qu'il relaiera ces doléances à l'exploitant. Il faut rappeler que le groupe Grenat a une totale autonomie sur la restauration durant ses événements et la fondation a seulement pu apporter un soutien pour augmenter le nombre de food trucks sur l'esplanade. La fondation met certes à disposition le stade, mais ne peut rien faire sur la qualité de la prestation.

Un commissaire Ve rappelle qu'il est vrai que cette infrastructure permet difficilement de faire entrer un semi-remorque, ce qui rend difficile l'organisation de manifestations extrasportives. Il se demande s'il existe une intention de transformer l'infrastructure pour l'adapter.

M. Fattal répond qu'il n'y a pas de plan existant, mais que cette difficulté d'accès empêche en effet la tenue de plus d'événements culturels. Pour le concert de Mylène Farmer, une grande force humaine sera nécessaire. Ces efforts ont une répercussion immédiate, puisque la pelouse doit être intégralement changée après chaque événement culturel.

Le président félicite M. Fattal pour son travail fait avec les Lions de Genève. Il relève que beaucoup de clubs de football pratiquent dans ce canton et il trouve dommage qu'il n'y ait pas plus de valorisation de ces équipes, tout comme pour les matchs féminins qui font l'objet de peu d'information alors qu'il y a un fort engouement pour le football à Genève.

M. Fattal répond que la fondation aimerait certes accueillir plus de jeunes équipes, mais il rappelle que chaque heure passée dans le stade est une heure retirée à une autre équipe. S'agissant de la communication, la fondation n'est pas maître de ce point. Des efforts ont cependant été faits pour promouvoir

l'équipe féminine et un match de Ligue des champions a réuni beaucoup de monde en fin d'année dernière. Une opération a même eu lieu en invitant toutes les écoles à assister à un match de football féminin avec un grand succès. Il s'agit cependant toujours d'une question de budget, qui est plus limité pour les équipes féminines.

Séance du 15 février 2023

Audition de la personne suivante :

- ***M. Didier Fischer, président de la Fondation 1890, propriétaire du Servette Football Club***

M. Fischer constate que le projet de loi concerne indirectement le Servette FC en ce qu'il porte des préoccupations vis-à-vis d'un meilleur accueil au stade pour les supporters et de l'amélioration de l'infrastructure pour un accueil supérieur à ce qui est actuellement proposé. Dans cette activité, quand on organise des matchs au stade, il est essentiel d'avoir une structure extrêmement flexible pour faire face à une affluence de 5000 ou de 28 000 personnes. Il faut donc être très modulaire. Plusieurs points d'amélioration sont cruciaux pour le club. Il faut travailler, d'une part, sur l'accueil avant le match, ce qui concerne le contrôle et la billetterie, et, d'autre part, sur l'événementiel d'avant-match. Il faut également améliorer l'accueil dans le stade, avec le catering et la restauration pour les spectateurs dans les tribunes sud, est et nord, mais aussi les mêmes prestations pour les spectateurs dans la tribune ouest qui comporte des loges et des espaces de réception.

Les points qui concernent aujourd'hui la commission sont des points qui concernent le club tous les jours, soit l'accès au stade, les sources d'énergie et la collectivité. Aujourd'hui, il faudrait largement progresser pour avoir des sources d'énergie plus puissantes pour opérer et travailler correctement dans le stade. Il n'y a pas de wifi au stade, ce qui veut dire que tous les systèmes cashless mis en place nécessitent un autre système que celui des bornes wifi installées près des buvettes. Il faudrait à terme disposer d'un stade connecté qui permettrait d'indiquer différentes choses au public, notamment sur la mobilité dans et en dehors de l'infrastructure. Concernant la sécurité, les accès de l'espace visiteur sont trop petits et cela crée des pressions énormes. Lorsque 1200 supporters de l'équipe adverse arrivent alcoolisés et qu'il n'y a que trois tourniquets en fonction une demi-heure avant le match, cela est juste impossible. Il faudrait pouvoir doubler ou tripler le personnel de fouille, ce qui génère évidemment des coûts supplémentaires. Les trois tourniquets ont récemment été endommagés après la venue de 800 supporters qui les ont

démontés. La situation n'est donc pas suffisante pour garantir un accueil sécuritaire des visiteurs.

Un autre point important est la demande des spectateurs de pouvoir vivre une expérience au stade, d'y vivre des émotions. Le club souhaiterait installer entre les barrières et le stade un vrai village avec de food trucks, des bars et de la musique. Le public pourrait ainsi vivre une expérience agréable avant le match, tout en pouvant la prolonger après le match. Cette utilisation dépend cependant fortement de la météo puisqu'il n'y a pas d'espace protégé autour de la couronne du stade. Avoir des bâches ou de grandes voiles permettrait d'organiser ces événements, quel que soit le temps. Tous les stades de Suisse et les patinoires pratiquent cet accueil qui est un partage d'expérience supplémentaire avant le match. Concernant les buvettes, le stade dispose de 8 buvettes pour 28 000 places. Pour être efficace, il faudrait en avoir au minimum 16. Il faut rappeler qu'il n'y a qu'une seule mi-temps avec le football, et donc une seule possibilité d'aller se restaurer. C'est pour cela que le club souhaiterait qu'il y ait un village permettant de se restaurer avant et après le match. Aujourd'hui le stade, au vu de son affluence, est celui qui vend le moins de litres de bière en Suisse. Les points de débit ne sont pas suffisants et la bière n'a pas le temps de se refroidir malgré le fait que les bières soient préparées à l'avance. La qualité d'accueil et de prestation n'est juste pas au rendez-vous et les buvettes n'ont même pas d'eau chaude, ce qui rend délicat le nettoyage de la vaisselle. Tout cela n'est pas adapté à la situation attendue. Tous les fûts de bière devraient être en chambre frigorifique afin d'être froids. Or, si les fûts sont à température ambiante en plein été, ils ne sont jamais froids au moment d'être remplacés. Toute cette série de contraintes fait que, par manque d'espace de distribution et d'équipement adaptés, les choses ne sont pas conformes. Concernant la tribune principale, il faut noter qu'il n'y a pas de cuisine au stade. Les espaces de réception ne sont ni chauffés ni climatisés. Les coursives ou les loges sont chauffées par le soleil sur les plaques de verre, ce qui est très inhospitalier selon la saison. Il faut rappeler que les gens paient plus cher pour avoir une prestation de repas et que le traiteur doit arriver avec de la nourriture prête à être servie qu'on ne peut pas réchauffer. L'event center n'appartient pas au stade, mais à Swiss Prime Site, qui possède également le centre commercial. Le stade est peut-être le seul stade d'un club de première division en Europe où il n'y a pas de cuisine.

Toutes ces contraintes font que la Fondation du Stade de Genève a commandé deux audits : un premier auprès de HPE, qui va formuler des propositions pour un stade connecté, et un deuxième auprès de spécialistes d'exploitation événementielle et de cuisinistes, pour indiquer quels seraient les équipements nécessaires au vu de la nature du stade. Ces audits sont à la charge

du club, comme le prévoit son contrat d'exploitation. Il est problématique que la convention prévoit que tous les fluides soient payés par la Fondation du Stade de Genève et non pas par le club. Dès qu'un food truck est prévu, cela tire de l'électricité et la fondation charge en plus. La fondation n'est pas non plus beaucoup plus riche et n'a pas un franc en trop. Tout le monde se situe dans des situations bloquées et cela rend ce soutien du canton d'autant plus nécessaire. Il est compliqué pour le club d'investir dans des biens qui ne lui appartiennent pas et pour lesquels il est simplement exploitant. Il faut donc améliorer l'approvisionnement en fluides (wifi, électricité, eau chaude), l'hospitalité d'avant et après match et l'accueil dans les zones VIP. M. Fischer se rappelle avoir un jour fait venir une association caritative. 150 billets ont été vendus et il a donc fallu servir un repas à 150 personnes par 42 degrés. On peut questionner la nature hospitalière de cette situation. Tous ces problèmes sont rencontrés tous les jours et devraient être améliorés.

Un commissaire PLR constate que rien de tout cela n'est mentionné dans le cadre du contrat de prestations. Le contrat de prestations lie l'Etat à la fondation et parle vraiment des éléments d'amélioration sur la sécurité. Les problématiques exposées aujourd'hui seraient plutôt liées à un financement supplémentaire et ne rentrent pas dans le montant fixé par le contrat de prestations. Il souhaite savoir si la responsabilité des normes de sécurité des matchs qui sont demandées par la ligue est garantie par le club, la fondation ou le stade. Si l'élément sécuritaire n'est pas rempli, cela incombe probablement au propriétaire. En revanche, la fondation ne peut pas agir sur la question de la prestation fournie au public. Tout l'investissement nécessaire à l'exploitation commerciale du stade ne peut donc pas rentrer dans le montant alloué par le contrat de prestations.

M. Fischer note que, si c'est à l'exploitant d'investir, il faut alors lui donner un contrat de 20 ans pour qu'il puisse le faire.

Le commissaire rappelle que la discussion politique va tourner autour de la possibilité de trouver des financements externes pour le Servette FC. Si cela est fait, il comprend que le club voudrait un bail plus long pour mettre en place ces améliorations.

M. Fischer répond que, si on dissocie ce qui est purement du ressort de la sécurité et donc à la charge de la fondation, le problème est infrastructurel. La fondation est responsable des infrastructures et le club est responsable de l'entretien de la surface des jeux. Le club paie un loyer à la fondation pour pouvoir utiliser les locaux sportifs et la surface de jeu. Dans les aspects sécuritaires infrastructurels, le stade est aux normes. Les investissements concernent plutôt la multiplication du nombre de tourniquets ou la création d'un accès différent pour les supporters visiteurs. On peut tout à fait tenir des

matches dans l'état actuel, puisque le match est aux normes de l'ASF. En revanche, sur l'exploitation, le club n'est pas propriétaire et paie donc un loyer de 500 000 francs à la fondation pour exploiter le stade. Si la fondation investissait dans le stade, ce qui ferait augmenter le chiffre d'affaires, il serait normal que le loyer augmente. En revanche, si c'est l'exploitant qui investit, il doit pouvoir amortir ces investissements.

Un commissaire S trouve très bien que le débat soit venu dans des questions très opérationnelles et trouve qu'on remarque facilement au stade les problèmes soulevés ce soir. Le député a l'impression qu'au-delà de leur nombre, on a l'impression que les buvettes sont extrêmement mal organisées. Elles ne sont pas toutes ouvertes à tous les matchs, alors que l'on pourrait s'y attendre au vu de l'affluence. Les bières ne sont souvent pas tirées à l'avance avant la mi-temps et les saucisses ne sont pas cuites non plus avant le début de la mi-temps, ce qui occasionne de longues files d'attente et souvent l'impossibilité pour une partie du public de se restaurer. Il y a un problème avec l'infrastructure actuelle, problème qu'on ne voit dans aucun autre stade de Suisse et d'Europe. Le député se demande comment l'on peut ne pas réussir à améliorer cela et à expliquer au prestataire de service qu'il faut être plus dynamique dans la vente.

M. Fischer répond que cette situation n'est évidemment pas volontaire. La restauration est un métier difficile, avec un personnel difficile à trouver et des situations difficiles à gérer. Tout le personnel de ces buvettes est composé d'extras et il en va de même pour les stadiers. Une heure de sécurité au stade coûte 25 000 francs. Pour les fois où il y a eu de gros problèmes de restauration, il s'agissait de matchs amicaux pour lesquels 2000 billets avaient été vendus et 6500 personnes étaient encore venues acheter un billet le jour même. Il n'était juste pas possible de calibrer cette affluence. C'est pour cela que le club favorise le ticketing et la connectivité dans le stade, pour avoir le maximum de prévision possible. Pour le match Servette-Sion, le club a doublé les caisses puisque le cashless ne pouvait pas fonctionner avec la puissance de wifi à disposition. L'organisation cherche à se corriger, mais il reste toujours difficile de planifier le nombre de personnes qui seront là au final.

Le commissaire note que seulement trois tourniquets d'entrée pour les supporters visiteurs, cela paraît très peu, et il se demande s'il n'est pas possible d'en rajouter ou de mieux fluidifier les entrées dans le stade.

M. Fischer répond que, dans la norme de l'ASF, les recommandations sont les mêmes pour tous les clubs, à savoir le good trusting. Cela consiste à dire que l'on fait soit de la répression en fouillant tout le monde, et en créant des effets indésirables ailleurs, soit que l'on préfère avoir les gens à l'intérieur du stade et donc identifiables par la vidéosurveillance et que le club dispose d'une

cellule responsable de ses supporters qui se déplacent sous la bannière ultra. Quatre jours avant un match à l'extérieur, le responsable de la section du club visiteur prend contact avec le responsable des supporters du club d'accueil. Ils estiment le nombre de personnes qui seront là et décident s'ils mettent en place un train spécial. On essaie en général de faire arriver ce train avec 1h30 d'avance selon les situations. Un train est récemment arrivé de Sion avec 1200 personnes 35 minutes avant le début du match, ce qui n'était juste pas jouable. Cette relation entre les deux clubs débouche sur une séance avec les organisateurs et la police la veille du match. La police classe le match et donne les instructions de sécurité. Donc, soit on fait comme en Angleterre et on arrête les secteurs visiteurs, soit on applique ces recommandations et on met en œuvre un plus grand espace d'accueil pour les supporters. A titre d'exemple, rien qu'avec une fouille d'une personne sur dix, la sécurité a récemment trouvé 240 préservatifs utilisés pour cacher des fusées, ce qui montre l'efficacité du good trusting.

Le commissaire se demande comment, au-delà des matchs du Servette, attirer davantage d'événements.

M. Fischer répond qu'il sera toujours bienvenu de pouvoir organiser plus de matchs. On ne peut cependant pas faire abstraction du facteur de la pelouse, qui n'est pas calibrée pour supporter plus de 35 sessions par années. Il y a un abonnement avec le prestataire qui entretient la pelouse pour 50 sessions, un objectif qui n'est jamais atteint. Le canton a demandé un audit sur la pelouse. Cet audit a été reçu en présence de toutes les parties intéressées par ce facteur. La volonté de l'OCCS est de parvenir à 75 sessions par an sur une pelouse naturelle. La pelouse va être changée après le concert de Mylène Farmer, avec une modification de la base sur laquelle cette nouvelle pelouse sera implantée. Aujourd'hui, le problème est que cette pelouse a été posée de manière à ce que le gazon n'aille pas plus profond que 5 cm. Le gazon ne peut aller chercher suffisamment de minéraux en profondeur et une couche noire se développe sur la pelouse. Avec la nouvelle pelouse, elle sera posée sur du sable et permettra d'assurer la bonne implantation du gazon. Il devrait ainsi désormais être possible d'assurer 75 sessions par an. Le club a donc rendu un programme avec 75 sessions, ce qui comprend l'entraînement de la première équipe masculine et ses matchs, les matchs de la première équipe féminine, des matchs des M21, des matchs de rugby, des matchs amicaux de football, des matchs internationaux de football et de rugby ainsi que des matchs amicaux préparatoires de football ou de rugby.

Le commissaire S en arrive aux transports et à l'arrivée dans le stade et il souhaite savoir si plus de supporters arrivent désormais en transports publics.

M. Fischer répond que l'accès reste de toute façon compliqué pour les gens en voiture. Globalement, ce qui pose problème, c'est l'avis de la police sur les matchs. S'il y a une alerte rouge, l'autoroute est fermée. Le club n'a aucun pouvoir sur cela et doit en plus en assumer les coûts. Mais il n'est pas possible de mettre le stade ailleurs, et c'est pour cela que le club favorise évidemment le recours aux transports en commun. Les bus fonctionnent bien tandis que le train fonctionne relativement peu, puisque des wagons spéciaux doivent être mis en place pour les supporters visiteurs, ce qui complique leur acheminement. Le club a peu de leviers et ce point est plutôt entre les mains de la police.

Un commissaire PLR a consulté la page Wikipédia du stade et constate que 20 matchs internationaux de l'équipe de Suisse y ont eu lieu, ainsi que des matchs éliminatoires pour des compétitions internationales et des rencontres amicales entre états tiers. Le député se demande donc comment un stade d'envergure nationale peut encore souffrir de telles défaillances.

M. Fischer répond qu'il faut comprendre que le stade n'a jamais été terminé. Le total des travaux avait été budgété à 100 millions ou 130 millions de francs. Or, il a manqué 20 millions de francs, que Credit Suisse a mis en postposition du prêt. Dans la convention entre Credit Suisse et la société d'exploitation du stade, il était dit que la société fournirait une loge double gratuite et 75 places VIP à chaque match à la banque en contrepartie de la dette. Or, la société d'exploitation du stade a disparu en 2005 et c'est aujourd'hui le club qui doit continuer à honorer cette convention en donnant une loge gratuite et 75 places VIP à la banque à chaque match, et cela uniquement parce que le président a décidé que ce conflit devait être réglé. Le centre commercial devait pour sa part payer un droit de superficie au canton qui a décidé de vendre 30 ans de droit de superficie pour financer les 30 millions qui manquaient. Le centre commercial a été vendu six mois après, avec la promesse de ne payer aucun loyer, ce que personne n'avait vu venir. C'est comme cela que le stade a été terminé, même si des espaces entiers ne sont pas encore aménagés aujourd'hui. La courside sud est envahie par les pigeons puisqu'il est impossible de s'y rendre. Dans les loges, des gens ont investi et n'ont aujourd'hui pas le droit d'accéder puisque ces investissements ne se trouvent pas dans les actifs, ni dans les passifs. Les faillites successives n'ont pas arrangé la situation. On ne peut pas non plus dire que le club doit consacrer du budget à terminer un stade qui appartient au canton. La somme de ces mauvais choix se retrouve aussi au niveau de la pelouse. Sur les infrastructures, il a fallu refaire tous les éclairages qui n'étaient pas conformes et ne tenaient pas. Beaucoup de choses ont été faites dans l'urgence et n'ont pas été terminées.

En revanche, la demande reste forte et l'ASF elle-même se sent très bien accueillie à Genève. Tout cela est lié au fait que le club a repris l'organisation des matchs internationaux. Pour information, le rapport de l'auditeur externe commandé par l'OCCS sur la pelouse a bien confirmé en préambule que le rugby était possible sur cette surface.

Le président se demande s'il ne serait pas possible pour le club de reprendre la fondation.

M. Fischer répond qu'il a écrit au conseiller d'Etat en indiquant qu'il était prêt à discuter de conditions. La seule condition préliminaire à garantir était que la Fondation 1890 ait au moins une durée d'engagement similaire à celle du contrat de prestations pour pouvoir recevoir le même montant. M. Fischer craint autrement que certains députés baissent la prestation si le club reprenait la gestion en disant qu'il s'agit d'un sport de milliardaires. Pour rappel, le salaire moyen d'un joueur de football professionnel en Super League en Suisse est de 165 000 francs par an. Le président est donc ouvert à la discussion uniquement si cela est en lien avec un contrat de prestations. On ne peut cependant pas préjuger du contrat de prestations, puisqu'il est remis en jeu chaque 5 ans. L'engagement de la fondation ne pourrait que porter sur la durée de la subvention.

Un commissaire PDC rappelle que Servette ne concerne pas que le football à Genève, mais aussi le hockey, et qu'il ne faut pas comparer des choses qui ne sont pas comparables. Le commissaire en revient à cette notion de sécurité. Le citoyen normal qui va à un match ne peut qu'être surpris de se retrouver avec un feu d'artifice en pleine mi-temps au football alors que le président a expliqué qu'il y avait des contrôles aléatoires. Il manque de l'espace au stade et il a toujours l'impression qu'il y a beaucoup plus de forces de police pour le football que pour le hockey. Il aimerait des informations sur la tarification de ce soutien policier et sur la base de calcul.

M. Fischer répond que le club paie à chaque match des tarifs négociés selon le risque, et ce directement à la police. Il ajoute qu'il y a souvent beaucoup plus de spectateurs au stade qu'à la patinoire, avec une enceinte qui n'est pas fermée pour aller sur la surface de jeux et une surface huit fois plus grande qu'une patinoire avec de multiples accès. Tout cela implique des coûts non négligeables de sécurité. Il n'y a en revanche pas tellement de différence quant à la question des ultras.

Le président en revient à la question de la fondation et rappelle qu'elle a, à plusieurs reprises, changé de présidence. Il y a une vraie difficulté à trouver des gens qui s'engagent pour reprendre la fondation. Or, le président entend aujourd'hui qu'il y a une excellente gestion au niveau du Servette FC et il ne

comprend pas pourquoi le Conseil d'Etat ne donnerait pas l'exploitation au club qui connaît tous ces problèmes. Le président souhaite également savoir si la somme nécessaire pour procéder à tous les changements exposés a été chiffrée.

M. Fischer ne connaît pas exactement ce chiffre et ne sait pas si la fondation a procédé à un audit pour chiffrer ces montants de manière précise. Seule la fondation peut donner cette information.

Le président note que, si on arrivait à investir pour améliorer cette situation, tout le monde serait gagnant au niveau des coûts.

M. Fischer répond qu'il est prêt à payer un loyer supérieur si son chiffre d'affaires augmente. Aujourd'hui, chaque food truck fait augmenter la facture d'électricité, ce qui limite par exemple l'augmentation de la prestation. Globalement, si 15 buvettes sont disponibles, ce n'est pas compliqué à mettre en place et cela fait augmenter le chiffre d'affaires. Il faut en revanche avoir les infrastructures pour le faire.

Un commissaire PDC rappelle qu'il y a eu des tensions avec la fondation sur l'usage de la pelouse et il imagine que les relations doivent plutôt bien se passer avec la nouvelle équipe et un président qui connaît le monde du sport.

M. Fischer pense qu'il en effet essentiel de comprendre le sport et l'organisation d'un événement pour être au conseil de la fondation. Personne n'a jamais été de mauvaise foi et la précédente équipe de la fondation a surtout été traumatisée par le match Suisse-Irlande. Avoir quelqu'un qui connaît la contrainte de gérer une équipe et qui vient du sport est un vrai plus, et il n'y a jamais eu autant de réunions conjointes depuis l'arrivée de la nouvelle équipe.

Le président note que, puisque les problèmes ont été délimités et que le club serait d'accord de payer plus, le problème n'est pas au niveau des recettes nouvelles, mais au niveau de l'utilisation du stade. Le propriétaire étant l'Etat de Genève et la fondation n'ayant pas les ressources nécessaires pour investir, il y a quand même un problème.

M. Fischer répond qu'il faut savoir de quel montant on parle. Et, si l'on veut savoir de quel montant on parle, il faut savoir de quel modèle on parle. Quand on parle d'un stade connecté avec du wifi, cela veut peut-être dire que 8 buvettes suffisent si on a une cuisine et la possibilité de commander depuis sa place. Il faut savoir quel modèle on veut pour un stade moderne et efficace qui permet une utilisation optimale. Il faut, par la suite, chiffrer, avoir un devis et établir le montant de l'investissement, probablement à plusieurs millions. Une autre formule peut être de vendre le stade à un professionnel de l'immobilier ou de l'événementiel, qui le terminera. Le président ne sait fondamentalement pas quel est le budget nécessaire pour finir ce stade selon

un modèle d'exploitation qui mettrait tout le monde d'accord, et c'est à la fondation de choisir un modèle. Beaucoup a été fait avec ce contrat de prestations. Il faut savoir que cela a commencé sous une précédente présidence, mais que le club est depuis monté en Super League, et que les contraintes d'homologation se sont renforcées. Ces investissements ont pu être faits au travers du contrat. En revanche, cela ne concerne pas les questions d'infrastructure pure. Il a par exemple fallu changer deux panneaux d'affichage qui ne fonctionnaient plus. Or, les câbles allant de la régie à ces écrans appartenaient à la société électrique qui avait fait la construction du stade et qui n'avait pas été payée. Le club a dû trouver un sponsor qui a payé 800 000 francs pour les deux panneaux.

M. Fischer ajoute que les investissements nécessaires concernent l'installation d'une cuisine et du contrôle de température et un système wifi permettant notamment d'utiliser le système cashless.

Un commissaire S constate qu'il est mentionné dans l'exposé des motifs qu'une des prochaines étapes pour maximiser les recettes serait de donner un nom au stade et il souhaite savoir si l'on a avancé sur ce point.

M. Fischer répond que cela n'est pas encore acquis, mais qu'il y a des discussions autour d'un éventuel naming du stade.

Le commissaire souhaite savoir si le loyer est fixe ou s'il varie en fonction du nombre de spectateurs.

M. Fischer répond que le loyer ne varie pas, mais qu'en contrepartie, le club a à sa charge tout l'entretien. La fondation a ainsi été déchargée de l'entretien de la surface de jeu.

Le président rappelle que, selon le contrat de prestations, la fondation s'engage à tout mettre en œuvre pour parvenir à l'équilibre financier, à proposer l'infrastructure à la location au Servette FC, à maintenir la qualité de l'accueil, à assurer un suivi régulier de la convention, à assurer la maintenance du stade et à réduire la consommation d'énergie. Ce sont tous ces points qui justifient finalement la somme versée au titre du contrat de prestations.

M. Fischer répond que tout cela concerne l'infrastructure, alors que le club a la charge de la surface de jeu. Avec toutes ces contraintes, la fondation est dans un équilibre précaire et est sous la menace de la rente de superficie des CFF. Il ne serait pas possible d'accomplir plus dans l'état actuel des choses.

Le commissaire S relève que l'on trouve dans l'exposé des motifs les investissements pour l'entretien et la rénovation du stade, montants qui ne sont manifestement pas suffisants. En tant que représentants du législatif du canton de Genève, et si l'on ne peut pas refaire le passé, il faut absolument agir sur cette problématique de financement. Tous les stades construisent soit du

logement, soit un centre commercial en parallèle, et c'est le loyer de ces infrastructures qui permet d'assurer l'entretien du stade. Or, pour le Stade de Genève, aucun loyer ne permet d'assumer ces charges. Dans le cadre de ce contrat de prestations, la commission va de nouveau mettre 1 million de francs par an pour la fondation du stade, montant qui ne sera juste pas suffisant pour mener les investissements qui permettront d'avoir une meilleure exploitation, et ce même si beaucoup a déjà été fait. On ne peut que s'étonner du manque d'ambition de ce contrat de prestations au niveau des investissements. Le groupe socialiste votera ce contrat tout en se posant la question de la possibilité d'augmenter les sommes en travaillant de manière détaillée sur ce texte et sans vouloir se substituer au travail du Conseil d'Etat.

Un commissaire PLR estime que l'état de ce stade est indigne de Genève et des ambitions pour le Servette FC. Il s'étonne que l'on arrive encore à accueillir des matchs internationaux dans un stade qui n'est de toute évidence pas terminé. La question qui se pose maintenant est celle de la méthode. Il faut évidemment voter ce contrat de prestations pour lequel la commission est déjà en retard. En revanche, il faut regarder comment allouer des sommes supplémentaires, par le biais d'un travail plus approfondi pour connaître les besoins et établir des modalités de financement publiques ou privées. Il n'est pas sûr que tout cela rentre dans le champ de compétence de la commission des finances et il se demande s'il ne faudrait pas renvoyer cela devant la commission des travaux. Cet investissement impliquerait le dépôt d'un projet de loi demandant une première étude des besoins ou alors de demander au gouvernement de proposer un crédit d'étude. Aller plus loin sur ce contrat de prestations serait se tromper de méthode et il faut le voter favorablement ici et maintenant.

Un commissaire PDC estime également qu'il faut voter aujourd'hui et ne pas effectuer le travail de la Fondation du Stade de Genève. Il faut inviter le magistrat à inciter la fondation à faire son travail, quitte à revenir vers le parlement avec des crédits supplémentaires par la suite.

Un commissaire PLR rappelle que, dans le cadre de la relation contractuelle, l'Etat donne une subvention à la Fondation du Stade de Genève. En revanche, terminer le stade est une question d'investissement et il y a là tout un travail de discussion sur le financement entre la fondation et la Fondation 1890. Si le montant peut être trouvé de manière privée, il faudra que le loyer soit adapté. La commission semble assez favorable à ce que des montants soient investis. En revanche, il faudra négocier la rente de superficie des CFF, ce qui sera beaucoup plus difficile et ce qui est là encore du ressort de la fondation. A ce stade, il faut voter ce contrat et accueillir relativement favorablement les projets et les chiffrer. Il y aura sûrement une divergence

politique si des financements privés entrent en scène, et ce sera à la commission de trancher sur ce point.

Un commissaire S estime qu'il faut faire figurer dans le rapport que le Conseil d'Etat doit regarder ces points avec la fondation, afin que le travail soit fait sur les investissements et que l'on ne laisse pas la situation se dégrader encore plus.

Votes

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière sur le PL 13201 :

Pour : 14 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : –

Abstentions : 1 (1 Ve)

L'entrée en matière sur le PL 13201 est acceptée par la commission.

2^e débat

Titre et préambule	sans opposition, adopté
Art. 1	sans opposition, adopté
Art. 2	sans opposition, adopté
Art. 3	sans opposition, adopté
Art. 4	sans opposition, adopté
Art. 5	sans opposition, adopté
Art. 6	sans opposition, adopté
Art. 7	sans opposition, adopté
Art. 8	sans opposition, adopté
Art. 9	sans opposition, adopté
Art. 10	sans opposition, adopté
Art. 11	sans opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix le PL 13201 dans son intégralité :

Pour : 14 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : –

Abstentions : 1 (1 Ve)

Le PL 13201 est accepté par la commission.

Catégorie de débat préavisée : III – Extraits

Conclusion

A la lumière des éléments contenus dans ce rapport de majorité, l'unanimité moins une abstention de la commission des finances recommande d'accepter ce projet de loi.

Annexe consultable sur internet :

Contrat de prestations : <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL13201.pdf>